

CHAPITRE III

PROPHYLAXIE ET THÉRAPEUTIQUE

La médecine a pour but de prévenir les maladies et de les guérir, ou tout au moins de les soulager : elle prend dans le premier cas le nom de *prophylaxie* et dans le second celui de *thérapeutique*.

ARTICLE 1^{er}. — PROPHYLAXIE GÉNÉRALE.

Soustraire les sujets à l'influence des causes morbifiques et les mettre à même de leur résister lorsqu'ils ont à les subir, tel est l'objet de la prophylaxie; nous devons indiquer par quels moyens elle peut arriver à ce résultat.

Nous avons vu que les causes morbifiques sont *externes* ou *internes*.

L'art est à peu près impuissant contre les causes internes héréditaires; les prédispositions font partie de l'organisation; lorsqu'elles existent, le médecin doit seulement s'efforcer de les atténuer et d'éviter l'action des causes occasionnelles qui peuvent en provoquer la manifestation. Les fils de goutteux devront être soumis à un régime sobre et éviter les professions sédentaires; les enfants des scrofuleux et des tuberculeux seront élevés de préférence à la campagne et au grand air; les rhumatisants éviteront l'action du froid humide. Malheureusement il arrive que trop souvent la prédisposition est assez puissante pour donner lieu, malgré tout, à la manifestation morbide; les fils de goutteux ont pour la plupart la goutte et les aliénés engendrent souvent des aliénés.

Par contre, l'action des causes que nous appelons *intrinsèques dynamiques* peut être évitée, puisqu'elles sont constituées par l'exercice défectueux des fonctions qui pèchent par excès ou par manque d'activité.

Il appartient à l'*hygiène* d'étudier les moyens propres à empêcher ou à atténuer l'action des causes physiques, mécaniques, chimiques ou animées.

L'habitation, le vêtement, l'alimentation et le genre de vie doivent différer dans les pays chauds et les pays froids, l'hygiène indique les règles que l'on doit suivre à cet égard (1).

C'est elle qui détermine la quantité et la nature des aliments qui

(1) A. Proust, *Traité d'hygiène*, 1881. — Arnould, *Now. éléments d'hygiène*, 3^e édition, Paris, 1895.

conviennent à un sujet; elle astreint le nouveau-né à l'allaitement et en indique les règles; elle engage le goutteux à s'abstenir d'une alimentation trop riche et à prendre de l'exercice. Elle fournit à chaque profession des indications spéciales. Elle évite les intoxications par les objets usuels (vases et conduits de plomb), par les boissons alcooliques ou aromatiques, par le tabac, etc.

Le rôle de la prophylaxie est surtout important en ce qui concerne les maladies infectieuses; nous voyons comment elle peut les prévenir : 1^o en modifiant le milieu dans lequel se développe l'agent morbifique; 2^o en détruisant cet agent; 3^o en faisant obstacle à sa propagation; 4^o en faisant obstacle à sa pénétration dans l'organisme; et 5^o en rendant celui-ci réfractaire à son développement ou à son action.

I. Moyens modificateurs du milieu où se développe l'agent morbifique. — On sait dans quelles conditions se développent certains germes infectieux; il en est ainsi, par exemple, des miasmes paludéens; le plus souvent ils naissent dans les marais et séjournent dans leur voisinage immédiat. Les villes qui, comme Rome (1), sont infectées par la *malaria* sans reposer sur un sol marécageux, sont de rares exceptions. Il suffit donc, le plus souvent, de dessécher les marais des pays à fièvres pour les rendre salubres; nous en avons fait l'expérience en Algérie; en France même, on a réussi, dans beaucoup de localités, à faire disparaître les fièvres en creusant des canaux.

On peut, de même, prévenir l'apparition du typhus dans une accumulation d'hommes en les nourrissant bien et en évitant l'encombrement.

II. Moyens destructeurs de l'agent morbifique. — L'action directe sur l'agent infectieux est souvent possible, tout à fait indiquée, mais trop négligée dans nombre de cas. Il faut, par exemple, traiter énergiquement par les désinfectants, les matières rejetées par les malades atteints de fièvre typhoïde et de choléra, car c'est par elles que ces maladies se propagent le plus souvent; on doit donc, au moment où elles sont excrétées, les soumettre à l'action de substances susceptibles d'y détruire l'agent infectieux, et aussi s'opposer à leur mélange avec les eaux potables des rivières, des ruisseaux ou des puits. On détruira ou l'on désinfectera de même les néo-membranes rendues par les diphtéritiques, les selles des dysentériques, les liquides provenant des plaies ou de l'utérus enflammé, le détrit de la pourriture d'hôpital, et les crachats des tuberculeux (2), en un

(1) L. Colin, *Traité des fièvres intermittentes*, Paris, 1870, et *Traité des maladies épidémiques*, Paris, 1879.

(2) Consulter à ce sujet les remarquables rapports de M. Vallin sur l'*Enquête concernant*.